



# *L' Entente Roche - Novillars*

*UN CLUB DYNAMIQUE ET AMBITIEUX*

## REGLEMENT DE L'ECOLE DE FOOT

U7 - U9 - U11 - U13

**Chaque joueurs/parents/dirigeants/éducateurs s'engage à respecter pour toute la saison à :**

### **Article 1 : inscription**

Toute inscription est effective dès la prise en charge de la licence moyennant une cotisation fixée chaque saison par le comité directeur du club. Cette licence est valable durant la totalité de la saison footballistique. L'inscription d'un jeune à l'école de football n'est pas automatique. L'entente Roche – Novillars se réserve le droit dans la limite quantitative de joueurs par catégories, d'inscrire votre enfant, en fonction des joueurs présents au club, et des nouveaux joueurs désirant s'inscrire à l'ERN.

Rappel : un joueur signant une licence s'engage avec le club jusqu'au 30 juin de l'année suivante !

### **Article 2 : médicale**

Le pratiquant devra prévenir pour tous problèmes de santé survenue au cours de la saison. Si nécessaire, le club est en droit d'exiger un certificat médical. Une visite est organisée au sein de notre école de football en fin saison.

### **Article 3 : Tenue du jeune footballeur**

#### *A l'entraînement :*

Les joueurs sont tenus d'avoir des chaussures adaptées à la pratique du football (crampons moulés ou stabilisés, pas de basket...). Les chaussures crampons vissées sont interdites sur le synthétique.

Chaque joueur doit avoir chaussettes, short et maillot ou tee-shirt. En cas de mauvais temps K-way et sweat et éventuellement survêtements sont autorisés. Chaque joueur devra se munir d'une bouteille d'eau ou d'une gourde.

A l'entraînement, la douche est obligatoire à partir des catégories U13. Pour les catégories U7 à U11, la douche est laissée à l'appréciation des parents mais vivement conseillée.

### Pour les matches :

Chaque joueur doit se présenter obligatoirement au rendez-vous à l'heure indiquée.

Une paire de chaussettes est donnée à chaque joueur en début, elle est destinée à être utilisée pour les matches (et non à l'entraînement). Les shorts et maillots sont fournis par le club lors de chaque match ou plateau.

Pour les matches, la douche est obligatoire pour les U13 et U11 (sauf cas particulier à voir le responsable de la catégorie).

### **Article 4 : présences entraînement, matches**

Les joueurs doivent être présents à tous les entraînements. Ils se déroulent au complexe sportif intercom de Novillars.

Le respect des horaires est primordial puisque l'utilisation des créneaux d'entraînements est strictement limitée.

En cas d'indisponibilité, il est impératif de prévenir le responsable de la catégorie le plus tôt possible (y compris après l'entraînement lorsqu'il n'a pas été possible de le faire avant).

Pour les matches, ou les rassemblements en fonction des catégories, une convocation individuelle sera distribuée aux U7/U9 (lors de la séance d'entraînement le mercredi).

Les compositions seront aussi affichées sur les panneaux situés au complexe sportif et sur le site internet du club.

Il est noté que le fait d'être licencié n'implique pas pour autant l'incorporation automatique dans une équipe du club ni de jouer toujours dans la même catégorie.

En cas d'indisponibilité majeure d'honorer une convocation, il est indispensable de prévenir immédiatement le responsable de la catégorie.

### **Article 5 : Responsabilité**

Les enfants sont sous la responsabilité de l'éducateur pendant les matches et les entraînements. Cependant il est demandé aux parents de s'assurer de la présence effective d'un responsable à l'arrivée de l'enfant au stade.

Les parents sont tenus de communiquer leur adresse et coordonnées téléphoniques.

Il est rappelé aux parents de ne pas rentrer dans les vestiaires (sauf U7/U9), terrain de football et de ne pas interrompre la séance.

L'école de foot fonctionne dès l'ouverture des vestiaires (15 minutes avant une séance d'entraînement) et se termine après la fermeture de ces mêmes vestiaires (15 minutes après la séance d'entraînement).

Ainsi, l'entente Roche Novillars n'est pas en mesure de prendre en charge la responsabilité et la sécurité de votre enfant en dehors de ces heures de fonctionnements.

Lors des matches, des plateaux ou des rassemblements votre enfant reçoit une convocation individuelle : les lieux et horaires sont différents d'un samedi à l'autre.

L'école de football peut proposer des entraînements supplémentaires.

Les parents sont tenus de prévenir pour tout changement ou problème survenue au cours de la saison (administratif ou familiale).

### **Article 6 : Engagement des joueurs**

Les joueurs doivent être respectueux :

- Des autres joueurs (partenaires et adversaires).
- Des différents personnes qui gravitent autour des matches et entrainement (éducateurs, dirigeants, arbitres, parents...).
- Du matériel et des locaux mis à leur disposition.

Ils doivent se saluer entre eux et saluer les différents responsables qui font vivre le football autour d'eux.

Tout comportement incorrect pourra entrainer des sanctions en fonction de la gravité.

En cas de faute très grave, il pourra être fait référence au règlement intérieur du club.

### **Article 7 : Engagement des parents**

Lorsque le parent devient occasionnellement dirigeant, il doit considérer son enfant comme un autre joueur, il agit avec les enfants de façon complémentaire à l'éducateur.

Par ailleurs, nous demandons aux parents :

- D'entretenir un esprit sain, solidaire, sportif et convivial autour de nos équipes
- Apporter sa contribution au bon fonctionnement du club en permettant aux enfants d'être transportés.
- Respecter les règles de vie du club, prévenir en cas d'absences, respecter les horaires et le travail de l'entraîneur et des dirigeants.
- De relativiser l'importance de la compétition et d'aider les enfants à accepter les déceptions et éventuelles injustices, plutôt que les fustiger...

Nous comptons sur votre engagement afin de réussir ensemble.

Sportivement

*Le responsable de l'école de football de L'Entente Roche – Novillars.*

#### **ENTENTE ROCHE NOVILLARS**

Stade Intercommunal, rue du Dessus des Roches - 25220 NOVILLARS ☎ - 📠 03 81 55 65 23

Site Internet: [www.rochenovillarsfoot.fr](http://www.rochenovillarsfoot.fr) E-mail : [rochenovillars.foot@wanadoo.fr](mailto:rochenovillars.foot@wanadoo.fr)

Agrément Jeunesse & Sport 25 S 519 - SIRET 412963795 00015 - Code APE 9312Z

Affiliation Fédération Française de Football 502873